

Département de la
Charente-Maritime

VILLE de
ROYAN

OBJET :

MAIRIE DE ROYAN
26 MAI 1962
COURRIER
N° 1160

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Mai 1962

Le 8 Mai mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 3 Mai 1962.

Régularisation de crédits
Exercice 1961

62035

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, GALLAND, BUJARD, GACHET, NARTEAU, Melle FOCHE, MM. REIX, BERLAND, FONTANILLE, MASSE, FLAHAUT, LAMOUCHE, MONGRAND, BISCAYE, GUILLAUD POUGET, MOUCHOT, ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la clôture de l'exercice 1961 les crédits de certains chapitres se sont révélés insuffisants.

Il est demandé au Conseil Municipal des les régulariser par virement d'un chapitre à l'autre.

I - DEPASSEMENTS DE CREDITS A REGULARISER PAR AUTORISATION SPECIALE

<u>CHAP</u>	<u>ART.</u>		
I	2	Salaires et indemnités des agents temporaires	1.737,88
I	6	Assurance accidents du travail (Maire Adjoints et personnel)	3.020,24
II	1	Frais de bureau Mairie	2.475,85
II	7	Téléphone - Télégrammes	1.753,86
II	8	Véhicules automobiles	2.459,89
V	1	Traitements et indemn. aux sapeurs pompiers	1.732,29
VI	1	Acquisition et entretien de matériel d'incendie	5.697,69
VI	3	Equipement et habillement des sapeurs pompiers	654,60
VII	1	Traitement du gardien du cimetière	10,00
VIII	1	Entretien et clôture du cimetière et dépendances	45,02
VIII	3	Rémunération du fossoyeur	471,00
VIII	4	Relèvement des ordures ménagères	10.794,70
XII	1	Eclairage public	19.100,00
XVI	11	Marché Central : dépenses diverses d'exploitat.	1.360,00
XVI	15	Marché de Pontailiac "	188,41

XVI	30	Cantines scolaires : achat de denrées alimentaires	15.664,52
XVI	32	Cantines scolaires : achat de matériel	884,44
XIX	1	Entretien des bâtiments communaux	12.179,50
XIX	2	Achat de mobilier - aménagement équipement	676,34
XIX	4	Impôts et taxes diverses	6,90
XIX	6	Matériel et produits divers pour propreté de la ville	374,48
XIX	8	Salaire du gardien du Parc	60,00
XX	4	Salaire du concierge de l'Ecole Pelletan	60,00
XX	5	Salaire du concierge de l'Ecole La Clairière	17,65
XX	9	Salaire secrétaire C.C. Jules Ferry	60,00
XX	10	Enseignement musique C.C. garçons	256,32
XX	11	Enseignement - Ecoles primaires	437,50
XXI	1	Entretien Ecoles Primaires Publiques	5.380,23
XXI	6	Prix aux lauréats des Ecoles Publiques	112,19
XXI	7	Abonnement à diverses publications	53,80
XXI	10	Achat de matériel pour les cours professionnels municipaux	21,50
XXII	1	Entretien des stades et installations sportives	3.477,32
XXV	2	Frais de fonctionnement Centre Médico Scolaire	442,21
XXVI	1	Entretien Equipement "	1.132,80
XXVI	5	Loyer du local de la Sécurité Sociale	85,00
XXVIII	9	Frais d'exploitation du Palais des Congrès	3.431,54
XXVIII	10	Réception de la Municipalité	229,37
XXIX	3	Achat et entretien du matériel de Fêtes	154,49
XXIX	4	Bibliothèque Municipale	425,91
XXX	6	Primes à la construction	233,00
XXXVI	6	Achat de terrains et immeubles " Tache Verte "	1.156,76
XXXVI	8	Achat d'immeubles au remembrement	1,00
XXXVII	16	Achèvement du Collège	39.540,72

TOTAL : 138.909,14

à prélever sur plus values de la taxe locale.

2° - DEPASSEMENTS DE CREDITS A REGULARISER PAR VIREMENTS DE CREDITS

XIII	1	Agents de voirie : salaires et indemnités	6.076,47
XIII	2	" cotisat. patronale Caisse retraite	111,33
XIII	3	" cotisation patronale sécurité sociale	1.662,08
XIII	4	" Allocations familiales	6.215,01
XIII	5	" impôt cédulaire	501,84
XIII	12	Egoutiers : cotisation patronale Caisse retraite	98,81
XIV	1	Travaux d'entretien des rues quais et places	684,17
XIV	23	Emploi de la participation des lotisseurs	1.633,36

TOTAL : 16.983,07

à prélever sur :

XIII	11	Egoutiers - Salaires et indemnités diverses	5.668,82
-	13	Egoutiers : cotisation patronale A.S.	835,36
-	14	Egoutiers : allocations familiales	2.072,30
-	15	" impôts cédulaire	402,95
XIV	2	Travaux d'entretien des égouts	1.735,13
-	3	Achat de vêtements pour travaux salissants	195,70
-	21	Travaux pour branchement tout à l'égout	2.158,08
-	22	Emploi de la subvention du G.D.P. et de la Cie des Eaux	3.914,73
			16.983,07

3° - VIREMENTS DE CREDITS

VIII	7	Emploi de la taxe de séjour	8.449,23
XXXVII	23	Achèvement du Casino Municipal	500.000,00

à prélever sur :

XX	2	(Charges antérieures) emploi de la taxe de séjour	8.449,23
XXXVII	21	Utilisation de la créance des dommages de guerre du Casino Municipal	500.000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances le 7 Mai 1962 approuve les majorations de crédits ci-dessus mentionnées et décide qu'elles seront prélevées sur la plus value de la taxe locale additionnelle des taxes sur le chiffre d'affaires pour un montant de 138.909 NF 14 et par virements de crédits à l'intérieur des chapitres XIII et XIV concernant la voirie pour un montant de 16.983 NF 07, pour 8.449 NF 23 au titre de l'emploi de la taxe de séjour et pour 500.000 NF en vue de l'achèvement du Casino Municipal sur la créance des dommages de guerre.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.



APPROUVÉ

ROYAN le 23 MAI 1962
Le Sous-Prefet

[Signature]



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]